



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

euro

Question écrite n° 4691

Texte de la question

M. Jean de Gaulle appelle l'attention de M. le ministre délégué chargé des affaires européennes sur les modalités pratiques d'introduction de l'euro dans le droit français. L'Union économique monétaire va entraîner la modification de tous les textes en vigueur faisant référence à des valeurs monétaires exprimées en francs ou dans l'une ou l'autre des monnaies nationales. Ces problèmes sont, d'ailleurs, pris en charge par le comité national de l'euro et la mission euro de Bercy, qui a pour vocation d'organiser et de coordonner les travaux de l'ensemble des administrations publiques de notre pays. Certains de ces textes relèvent, cependant, du droit international tant public que privé et leur modification ne peut, donc, se concevoir de manière unilatérale. Il lui demande, donc, de lui indiquer les solutions retenues pour résoudre cette difficulté.

Données clés

Auteur : [M. Jean de Gaulle](#)

Circonscription : Paris (8^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4691

Rubrique : Union européenne

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 octobre 1997, page 3480